

**LA**

**POLYGAMIE**

**BARRY  
BAGGOTT**



## LE PROBLÈME

De nombreuses personnes en Afrique sont touchées par le problème de la polygamie. Bien que certains hommes continuent actuellement de prendre plusieurs femmes, d'autres ont vu que la polygamie est un piège. Les avantages qu'elle semble offrir sont moins importants que les malheurs qu'elle apporte.

L'homme pensait au prestige, au plaisir que lui procurerait une femme plus jeune et plus belle, et peut-être à l'aide de plusieurs femmes et de leurs enfants dans ses travaux champêtres. Il trouve plutôt que les charges d'une si grande famille dans le monde moderne sont lourdes : frais de scolarité, habillement, ordonnances médicales, nourriture, etc. Il a du mal à supporter les querelles entre ses épouses. Et il se voit toujours en train de mentir dans un effort de ne pas exciter la jalousie de l'une ou de l'autre.

La première femme a peut-être accepté l'idée d'un foyer polygame en pensant à l'aide avec le ménage et les autres devoirs domestiques. La nouvelle femme (ou ses parents) pensait à la sécurité matérielle et sociale d'un mariage avec un homme déjà établi dans la vie. Chacune s'est trouvée par la suite avec une rivale : « qui aspire aux mêmes avantages avec laquelle on est en compétition » (Larousse). Il faut lutter contre l'autre afin d'avoir l'amour et l'argent de son mari pour soi-même et pour ses enfants.

L'enfant, qui n'a pas choisi de naître dans un foyer polygame, se voit négligé par son père (qui a peut-être déjà trop d'enfants pour bien s'occuper d'eux tous ou qui n'a pas l'argent pour les envoyer tous à l'école puisqu'il préfère payer la dote de la femme numéro trois). Peut-être que l'enfant est méprisé par sa marâtre. Peut-être qu'il ne reçoit pas les mêmes avantages donnés à ses frères et sœurs parce que sa mère n'est pas la femme préférée. Peut-être qu'il souffre en voyant sa maman pleurer à cause de la manière dont elle est traitée.

Sûrement il existe des exceptions, des foyers polygames où l'on trouve une bonne entente. Cependant, les témoignages négatifs abondent. Il suffit de considérer les foyers polygames mentionnés dans la Bible pour trouver une confirmation : Abraham et ses femmes Sara et Agar (Genèse 16.1-6; 21.1-12), Jacob et ses femmes Léa et Rachel (Genèse 29.31-30.24), Elkana et ses femmes Anne et Peninna (1 Samuel 1.1-8) montrent tous le potentiel pour la discorde

quand on se marie à plus d'une femme. Dans le cas du roi David, c'était les enfants de ses différentes femmes qui perpétuaient et même rendaient violente la rivalité.

La polygamie, pourtant, produit plus que des problèmes de mésentente domestique. En tant que déviation du modèle de mariage recommandé dans la Bible, elle représente un problème moral. Les différentes dénominations catholiques et protestantes ont pris toute une gamme de positions devant ce problème. Certaines Églises défendent à leurs membres de prendre plus d'une femme, mais acceptent et baptisent ceux qui se sont mariés à plus d'une femme avant d'entendre l'Évangile. D'autres Églises refusent aux polygames le baptême et la communion, mais leur permettent de jouer un rôle actif dans la vie de l'Église locale, au point même de servir comme « président ». D'autres Églises demandent au polygame de se séparer de toutes ses femmes sauf la première avant de recevoir le baptême et de jouer un rôle quelconque dans l'Église. D'autres encore, généralement d'origine africaine, approuvent la polygamie; leurs fondateurs mêmes prennent plusieurs femmes.

Que faut-il enseigner et pratiquer à cet égard? Comme pour toute autre question de moralité, la Bible seule peut nous montrer la volonté de Dieu. Il est important de nous rappeler dès le départ de nos recherches que Dieu déclare aux hommes :

*« Mes pensées ne sont pas vos pensées, et vos voies ne sont pas mes voies, dit l'Éternel. Autant les cieus sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont élevées au-dessus de vos voies, et mes pensées au-dessus de vos pensées. »* (Ésaïe 55.8,9)

C'est Dieu seul qui peut nous montrer ce qui est réellement selon la justice, la charité et la sainteté.

## **LE MARIAGE ET L'ADULTÈRE**

La Bible déclare sans équivoque : *« Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les impudiques et les adultères »* (Hébreux 13.4). Dieu exige que les hommes respectent le mariage, une institution qu'il a lui-même ordonnée. Violer ses principes, c'est, aux yeux de Dieu, souiller quelque chose de pur. Se rendre coupable de l'impudicité (fornication, débauche) ou de l'adultère mérite le jugement, la condamnation de Dieu. Ceux qui commettent ces péchés se souillent (Marc

7.21-23), doivent être ôtés du milieu de l'Église (1 Corinthiens 5.11-13), n'hériteront pas le royaume de Dieu (1 Corinthiens 6.10), pratiquent des œuvres de la chair (Galates 5.19) et seront jetés dans l'étang de feu (Apocalypse 21.8). Il n'est pas étonnant que Paul dise : « *Fuyez l'impudicité* » (1 Corinthiens 6.18). Au vu d'un si grand danger, nous devons nous garder avec soin de participer à ou d'approuver des actes de péché sexuel.

Est-ce que la polygamie est une forme d'adultère ? Voyons la manière dont la Bible présente la nature du mariage et de l'adultère, et faisons la comparaison avec la polygamie.

### **1 Corinthiens 7.1-5**

*« Pour ce qui concerne les choses dont vous m'avez écrit, il est bon pour l'homme de ne point toucher de femme. Toutefois, pour éviter l'impudicité, que chacun ait sa propre femme, et que chaque femme ait son propre mari. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et que la femme agisse de même envers son mari. La femme n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est le mari; et pareillement, le mari n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est la femme. Ne vous privez pas l'un de l'autre, si ce n'est d'un commun accord pour un temps, afin de vous consacrer à la prière; puis retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence. »*

Pour éviter la tentation d'avoir des rapports sexuels en dehors du mariage, la Bible recommande de se marier. Dans le mariage selon Dieu, chaque homme a sa propre femme et chaque femme a son propre mari. Dans le mariage polygame, l'homme a ses propres femmes et la femme partage un mari avec d'autres femmes. Devant Dieu, quand un homme se marie, il n'a plus autorité sur son propre corps. Son corps appartient à sa femme, et il a le devoir de satisfaire aux désirs sexuels de sa femme. Le corps de la femme appartient au mari, et elle a le devoir de satisfaire aux besoins sexuels de son mari. De cette manière les tentations de chercher la satisfaction ailleurs sont diminuées.

Un homme déjà marié n'a plus le droit de donner son corps à une autre femme. Faire une cérémonie de mariage avec l'autre ne change pas le fait que la première a l'autorité sur le corps de cet homme.

Bien que ce passage ne parle pas directement de l'adultère, il est évident que la sexualité devait s'exprimer dans une relation monogame. En dehors de ce cadre, les rapports ne sont pas approuvés de Dieu.

### **Matthieu 19.4,5**

*« Il répondit : N'avez-vous pas lu que le Créateur, au commencement, fit l'homme et la femme et qu'il dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair. »*

En donnant son enseignement sur le mariage, Jésus s'est basé sur ce que Dieu avait ordonné au commencement. Il s'agit de l'union permanente de deux personnes, un homme et sa femme. Ces deux deviennent une seule chair. Une troisième personne n'a pas de place dans l'union intime que Dieu a voulue. Il n'y a aucun doute que Dieu a prévu pour l'homme la monogamie. Et bien que les hommes se soient égarés du plan originel, Jésus les rappelle au modèle donné lors de la création.

### **Romains 7.2,3**

*« Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant : mais si le mari meurt, elle est dégagee de la loi qui la liait à son mari. Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre. »*

La Bible définit l'adultère très clairement dans ce passage. Une femme déjà liée à un homme dans le mariage commet l'adultère en se joignant à un autre homme. Une femme ayant plusieurs maris est forcément adultère.

Est-ce que la femme seule peut se rendre coupable de l'adultère, ou est-ce que Dieu exige que l'homme aussi soit fidèle à son conjoint? Y a-t-il deux mesures différentes de fidélité : une mesure pour la femme, qui a droit à un seul mari, et une autre mesure pour l'homme, qui peut se permettre toutes les femmes qu'il désire épouser?

### **Marc 10.11,12**

*« Il leur dit : Celui qui répudie sa femme et qui en épouse une autre, commet un adultère à son égard ; et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère. »*

Evidemment, la même règle s'applique aux hommes comme aux femmes. Il n'y a pas de distinction qui donne aux hommes un droit qui serait refusé aux femmes. Le même acte rendrait coupable d'adultère homme ou femme.

Notez bien que Jésus dit que l'homme qui répudie sa femme et qui en épouse une autre commet un adultère à son égard, c'est-à-dire à l'égard de sa femme. L'homme commet l'adultère, non seulement quand il séduit la femme d'un autre, mais aussi quand il n'est pas fidèle à sa propre femme. Si celui qui répudie sa première femme avant de prendre une deuxième commet un adultère à l'égard de la première, il est encore plus sûr que celui qui fait venir à la maison la deuxième femme pendant que la première est toujours avec lui commet aussi un adultère et provoque la jalousie de sa femme légitime par son infidélité.

### **Matthieu 19.9**

*« Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour fornication, et qui en épouse une autre, commet un adultère. »*

Dans ce passage nous voyons la seule cause légitime pour laquelle un homme pourrait prendre une autre femme du vivant de sa première femme : l'infidélité de celle-ci. Le mot grec utilisé dans ce verset est « porneia » (« fornicatio » dans la version latine) et signifie un acte sexuel, la fornication. Ainsi, la version TOB rend l'expression dans ce verset « sauf en cas d'union illégale ». Il ne s'agit pas d'une infidélité en matière de religion, mais d'une infidélité sexuelle.

Si un homme divorce sa femme et en épouse une autre, tandis que la première femme n'avait pas commis la fornication, Dieu ne reconnaît pas ce divorce. Ainsi, il est toujours lié à la femme et se rend infidèle envers elle en prenant la deuxième. Répudier la femme innocente, c'est du péché, mais ce n'est pas l'adultère. L'adultère est commis en prenant la deuxième femme.

Matthieu 5.32 ajoute que *« celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et celui qui épouse une*

*femme répudiée commet un adultère*». Cet élément s'accorde avec la manière dont nous avons déjà présenté les liens du mariage. Si un homme divorce sa femme pour une cause quelconque, c'est-à-dire quand elle n'a pas commis d'adultère, il la prive des rapports sexuels (et de son soutien matériel) et la met dans une situation où elle sera tentée d'avoir des rapports avec un autre homme ou même de se marier à un autre. Puisque Dieu ne reconnaît pas leur droit de se divorcer, ils sont toujours liés par le mariage, et un tel acte de la part de la femme constituerait un adultère. Puisque c'était pour une autre cause que l'homme l'a divorcée, nous supposons qu'elle n'était pas adultère en ce moment. Le fait d'avoir des rapports avec un autre homme après ce divorce non reconnu par Dieu la rendrait adultère. L'homme qui l'épouse la deuxième fois se rend coupable en prenant une femme toujours mariée aux yeux de Dieu.

À la lumière de tous ces passages, il faut dire que Dieu a ordonné le mariage entre un seul homme et une seule femme (la monogamie). Ce lien est exclusif. Étant lié à un conjoint par le mariage, l'on n'a le droit ni au mariage ni aux rapports sexuels avec d'autres personnes. Toute violation de ce principe est un adultère.

### **QUELQUES OBJECTIONS À LA CONDAMNATION DE LA POLYGAMIE**

Certaines objections peuvent venir à l'esprit quand il est dit que la polygamie est un péché. Examinons-les pour voir si elles pourraient annuler les principes que nous venons de présenter.

. . . . .

Un principe très louable est de vouloir « parler là où la Bible parle, et se taire là où la Bible se tait ». En d'autres termes, nous devons enseigner ce que la Bible enseigne et non pas les idées humaines. En voyant que l'on ne trouve ni le terme « polygame » ni l'exemple d'un polygame dans le Nouveau Testament, certains chrétiens ont cru que la Bible se tait sur le sujet et que nous ne pouvons donc rien affirmer sur la polygamie, certainement pas pour la condamner.

Mais est-ce que la Bible est silencieuse au sujet de ce que Dieu accepte dans le mariage ? Loin de là. Elle montre clairement que c'est le mariage monogame que Dieu approuve, et elle définit avec suffisamment de précision ce qui constitue l'adultère. Le mariage à plusieurs femmes ne correspond pas à ce que Dieu ordonne (les

deux deviendront une seule chair), mais plutôt à ce qu'il condamne (qui en épouse une autre commet un adultère).

. . . . .

Certaines personnes soutiennent la polygamie en se référant à des hommes de Dieu dans l'Ancien Testament qui étaient polygames (Abraham, Jacob, David, etc.). Si Dieu leur a permis d'avoir plusieurs femmes et ne les a pas condamnés, se disent-ils, pourquoi dirait-on maintenant que c'est un péché? C'est une question tout à fait naturelle.

Les pharisiens ont posé une telle question quand Jésus leur disait de ne pas divorcer leurs femmes («*Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint*»). «*Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier?*» Jésus leur répondit : «*C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes; au commencement, il n'en était pas ainsi. Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour fornication, et qui en épouse une autre, commet un adultère*» (Matthieu 19.6-9). Dieu avait permis certains éloignements de sa volonté sur le plan du mariage, mais Jésus déclarait que cela ne serait plus le cas. Et comme la voix de Dieu avait dit au sujet, ni de Moïse ni d'Élie, mais de Jésus : «*Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection : écoutez-le!*» (Matthieu 17.5), c'est Jésus que nous devons écouter. C'est sous le Nouveau Testament que nous vivons (Hébreux 8.6-13).

Il ne faut pas non plus supposer que Dieu approuvait dans le passé ce qu'il désapprouve maintenant. Jésus a dit que Dieu a permis le divorce sous la loi de Moïse. Mais même pendant que cette loi était en vigueur, Dieu déclara : «*Je hais la répudiation*» (Malachie 2.16). Ce qui était permis auparavant, Jésus l'interdit maintenant. De même, sur le plan de la nourriture, des aliments qui étaient interdits autrefois sont permis pour le chrétien (Colossiens 2.16,17).

. . . . .

Un autre argument offert en faveur de la tolérance de la polygamie est basé sur la culture. On peut remarquer que dans une culture donnée, on ne considère pas qu'un homme marié qui épouse d'autres femmes tout en gardant la première commet un acte d'infidélité. Si en Afrique on ne pense pas que la polygamie soit un

adultère, les chrétiens ne doivent pas imposer aux Africains la conception européenne ou américaine du mariage.

Dans chaque société, qu'elle soit africaine, occidentale, ou asiatique, on trouve des valeurs communes et des pratiques répandues qui sont condamnées par Dieu. C'est pourquoi le chrétien, où qu'il se trouve, est appelé à sortir du monde et faire partie d'un peuple séparé (2 Corinthiens 6.17). Afin d'être le peuple de Dieu, il faut accepter une moralité plus élevée que celle de nos voisins qui sont du monde.

En Afrique il y a, en plus de la polygamie, beaucoup de pratiques et de valeurs relatives au mariage qui sont contraires aux enseignements du Christ et de ses apôtres. Par exemple, beaucoup s'attendent à ce qu'un homme fréquente des copines ou même des prostituées si sa femme est en voyage, parce que, se disent-ils, « les hommes sont faits comme ça ». La culture africaine accepte difficilement que la stérilité d'une femme n'est pas une cause légitime pour le divorce. Dans la société actuelle, la majorité des jeunes rejettent l'idée qu'il faut attendre le mariage avant d'avoir des rapports sexuels. Toutes ces attitudes sont contraires aux principes bibliques. L'Église doit tenir courageusement aux commandements de Dieu, dans le mariage comme dans tout autre domaine. *« Ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, agréable et parfait »* (Romains 12.2).

Ce n'est pas la société occidentale qui nous pousse à croire que la Bible enseigne la monogamie. C'est l'influence de la Bible qui a amené la société occidentale à croire que le mariage doit être monogame. L'Afrique doit bénéficier de la même bonne influence.

## **LA REPENTANCE**

La polygamie, en tant qu'adultère, est bien un péché que Dieu jugera, qui exclut l'homme du royaume de Dieu et qui doit être pardonné pour que l'homme accède au ciel. Le polygame, peut-il recevoir le pardon de Dieu et être sauvé? Bien sûr. Mais on ne peut pas parler de pardon sans parler de la repentance.

En envoyant ses disciples prêcher l'Évangile au monde entier, Jésus a bien parlé de la nécessité de croire et d'être baptisé pour être sauvé (Marc 16.15,16), mais il a aussi parlé de la repentance :

« Il leur dit : Ainsi il est écrit que le Christ souffrirait, et qu'il ressusciterait des morts le troisième jour, et que la repentance et le pardon des péchés seraient prêchés en son nom à toutes les nations, à commencer par Jérusalem » (Luc 24.46,47). Nous voyons donc l'accent mis sur la repentance dans la prédication des apôtres. Pierre prêcha : « Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que vos péchés soient effacés » (Actes 3.19). Paul prêcha : « Dieu, sans tenir compte des temps d'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes en tous lieux qu'ils aient à se repentir, parce qu'il a fixé un jour où il jugera le monde selon la justice » (Actes 17.30,31).

Quand on se repent de ses péchés, on s'en détourne, on cesse de les pratiquer. La repentance est la ferme résolution que l'on prend de changer sa pensée et son comportement. Étant triste devant l'iniquité de ses actes, on se repent (2 Corinthiens 7.10). Cette repentance produit par la suite des fruits qui en sont dignes, un comportement nouveau (Matthieu 3.8). Celui qui vole s'arrête de voler et si possible restitue ce qu'il a pris (Luc 19.7-9). Celui qui adore les fétiches s'en débarrasse. Celui qui s'enivre y renonce. Et celui qui commet l'adultère cesse d'avoir des rapports avec d'autres femmes que sa femme légitime, sa première.

En Marc 6.17,18 nous lisons que le roi Hérode fit arrêter Jean-Baptiste « à cause d'Hérodiad, femme de Philippe, son frère, parce qu'il l'avait épousée, et que Jean lui disait : Il ne t'est pas permis d'avoir la femme de ton frère ». Pour se soumettre à la prédication de Jean, il n'aurait pas suffi pour Hérode de simplement renoncer à épouser d'autres femmes de ses frères à l'avenir. Jean s'attendait à ce qu'Hérode se sépare d'Hérodiad. Il n'a pas dit : « Il ne t'était pas permis de la prendre », mais : « Il ne t'est pas permis de l'avoir. »

Est-ce que Dieu exigerait réellement à un homme de répudier des femmes qu'il a épousées et avec qui il a fait des enfants ? Si l'homme n'avait pas le droit de les épouser au départ, oui. C'est ce qui a été exigé au temps d'Esdras. En Esdras chapitre 9, il est dit que des hommes parmi les Juifs revenus en Israël après la captivité babylonienne avaient péché en prenant pour femmes des filles parmi les peuples païens qui les entouraient. Esdras 10.44 ajoute que « plusieurs en avaient eu des enfants ». Or, la loi de Moïse avait formellement interdit de tels mariages. Le chapitre 10 montre ce que ces hommes décidèrent de faire quand ils virent leur faute. Ils dirent :

*«Faisons maintenant une alliance avec notre Dieu pour le renvoi de toutes ces femmes et de leurs enfants, selon l'avis de mon seigneur et de ceux qui tremblent devant les commandements de notre Dieu. Et que l'on agisse d'après la loi.» (Esdras 10.3)*

Évidemment, nous reconnaissons que, comme il a déjà été dit, nous ne vivons plus sous la loi de Moïse. Ce cas n'est pas cité pour que l'on applique cette loi contre le mariage avec d'autres ethnies. Mais le récit nous montre que la repentance d'un mariage interdit par Dieu exige la séparation. De la même manière, on ne peut pas se repentir du péché de la polygamie et continuer de vivre dans la polygamie.

La repentance est rarement facile. En fait, c'est l'étape la plus difficile du plan du salut (c'est-à-dire du côté humain de ce plan; les sacrifices, les souffrances et la mort de Christ, tous du côté divin du plan, étaient certainement plus difficiles). Jésus n'a jamais caché aux hommes qu'il demandait d'eux un engagement total.

*«De grandes foules faisaient route avec Jésus. Il se retourna, et leur dit : Si quelqu'un vient à moi, et s'il ne hait pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères et ses soeurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple. Et quiconque ne porte pas sa croix et ne me suit pas, ne peut être mon disciple.» (Luc 14.25-27)*

La repentance, cette décision sincère d'abandonner ses péchés, doit précéder le baptême. *«Pierre leur dit : Repentez-vous et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit» (Actes 2.38)*. Pour que le baptême soit efficace, il faut la repentance. Non, ce n'est pas la perfection qui est demandée avant que l'on soit baptisé, mais il faut une décision sincère d'abandonner toute forme de péché. Rester délibérément dans un péché quelconque suffit pour condamner un homme (Jacques 2.10,11; Hébreux 10.26).

En devenant chrétien on meurt au péché. On meurt avec Christ, on est enseveli avec lui dans le baptême et on ressuscite pour marcher en nouveauté de vie (Romains 6.1-5). Ainsi, celui qui est baptisé ne doit pas demeurer dans le péché, sinon il nie le sens de son baptême. Quel sens y aurait-il à se faire baptiser et retourner consciemment le même jour dans le lit d'adultère? Ce serait comme le proverbe cité en 2 Pierre 2.22 : *«Le cochon qui vient d'être lavé va de nouveau se rouler dans la boue» (Français courant)*.

## QUELQUES OBJECTIONS À L'EXIGENCE DE SE SÉPARER DE TOUTES SAUF LA PREMIÈRE FEMME

Certains chrétiens acceptent le fait que la polygamie n'est pas conforme à la volonté de Dieu, mais croient que celui qui a déjà plus d'une femme avant de devenir chrétien doit garder toutes ses femmes après sa conversion. Examinons les arguments qui sont avancés.

.....

L'apôtre Paul dit en 1 Corinthiens 7.24 : « *Que chacun, frères, demeure devant Dieu dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé.* » Au verset 27 il dit même : « *Es-tu lié à une femme, ne cherche pas à rompre ce lien.* » On conclut donc que le polygame ne doit pas rompre les liens avec ses plusieurs femmes, mais plutôt demeurer dans l'état où il était quand il a été appelé. (On ne souligne pas pourtant que la deuxième partie du verset 27 dit : « *N'es-tu pas lié à une femme, ne cherche pas une femme,* » ce qui empêcherait le chrétien célibataire de pouvoir se marier.)

Si l'on ne considère pas le contexte de ce chapitre, on risque de mettre la Bible en contradiction avec elle-même. Si le verset 24 n'est pas qualifié par le contexte, il enlève la nécessité de toute repentance. L'homosexuel, le brigand, l'idolâtre, et le rebelle à ses parents auraient tous à demeurer dans leur état de péché. Mais en réalité, Paul est en train de parler de conditions qui n'ont rien à voir avec la justice de Dieu. Les exemples qu'il cite sont l'état circoncis ou incirconcis, l'état esclave ou libre, et l'état marié ou célibataire. On n'a pas besoin de s'inquiéter, car on peut servir Dieu de manière acceptable dans n'importe lequel de ces états. Un état d'adultère n'est pas en vue dans ces versets.

.....

D'autres attachent beaucoup d'importance au fait que celui qui aspire à la charge d'évêque doit être, selon 1 Timothée 3.2 et Tite 1.6, « *mari d'une seule femme* ». On définit cette expression comme « *non-polygame* ». On suppose donc qu'il y avait des hommes polygames dans les Églises et que cela était acceptable tant que ces hommes ne cherchaient pas à devenir évêques.

Au moins deux problèmes enlèvent la force de cette objection. Premièrement, le fait de préciser un péché qui disqualifie un homme de la charge d'évêque ne signifie pas que ce péché était

tolérable chez les membres « ordinaires » de l'Église. Au contraire, il y a une correspondance remarquable entre les listes de péchés dans la discussion de la discipline en 1 Corinthiens 5 et celle des qualifications des évêques en 1 Timothée 3 et Tite 1. Paul dit à l'Église en 1 Corinthiens 5.11 de ne pas avoir de relations avec un soi-disant frère qui serait impudique, cupide, outrageux, ivrogne ou ravisseur. On ne devait pas tolérer ces péchés dans l'Église. Et pourtant, Paul se donne la peine de disqualifier ces mêmes personnes du ministère de l'évêque. On doit s'éloigner du frère cupide, et choisir comme évêque un homme « désintéressé » (littéralement, « n'aimant pas l'argent »; la version TOB dit « ni cupide »). On doit s'éloigner du frère outrageux (insulteur), et choisir comme évêque un homme qui n'est pas « coléreux », mais plutôt « pacifique ». On doit s'éloigner du frère ivrogne, et choisir comme évêque un homme qui n'est pas « adonné au vin » (la version TOB dit « buveur »). On doit s'éloigner du frère ravisseur (voleur, filou) et choisir comme évêque un homme qui n'est pas « porté à un gain honteux ». De même, il faut s'éloigner du frère impudique, et choisir comme évêque un homme qui est « mari d'une seule femme ». Paul ne suppose nullement que ces différents péchés seront tolérés parmi les chrétiens. Il insiste seulement sur la pureté morale qui doit caractériser ceux qui sont chargés de surveiller le troupeau qui est l'Église. Comment pourraient-ils conduire et parfois corriger les autres si eux-mêmes vivaient en violation des lois de Dieu ?

Le deuxième problème dans le raisonnement cité plus haut est la définition de « mari d'une seule femme ». En fait, le terme n'est pas simplement le contraire de polygame. Les mots qui sont utilisés en grec sont très généraux : « un homme » (pas « un mari ») « à une seule femme » (pas « à une seule épouse »). L'expression disqualifie en même temps le polygame, l'adultère, et celui qui répudie sa femme pour autre cause que la fornication et qui en épouse une autre. Certains commentateurs estiment que Paul ne pensait même pas à la polygamie en écrivant ce verset. En effet, il utilise l'inverse exact de l'expression « femme d'un seul mari » qu'il emploie en 1 Timothée 5.9 en parlant des qualifications des veuves qui devaient être inscrites sur « le rôle ». En grec les mots « ayant été » (femme d'un seul mari) n'y sont pas ; le

« ayant été » a été ajouté par les traducteurs pour rendre le sens plus clair. De même, les mots « mari d'une seule femme » décrivent l'homme qui a eu une seule femme, c'est-à-dire qui ne s'est pas divorcé et remarié.

.....

D'autres refusent d'admettre que le polygame doit se séparer de ses femmes parce qu'ils ne voient pas d'exemple dans le Nouveau Testament où un polygame se sépare de ses femmes en devenant chrétien.

En fait, la Bible nous donne très peu de renseignements précis sur les changements que telle ou telle personne eut à faire dans sa vie en devenant chrétienne. On ne nous parle pas de telle prostituée qui cessa de pratiquer la prostitution, ni de tel escroc qui résolut de gagner sa vie honnêtement, ni de tel ivrogne qui laissa sa mauvaise habitude. Nous ne supposons pas pour cela qu'une prostituée, un escroc ou un ivrogne aujourd'hui pourrait continuer dans son péché. Les principes de la vie chrétienne et le sens du repentir nous apprennent, même sans des exemples précis, que ces personnes sont appelées à changer de vie. Cela est vrai aussi pour la personne qui se trouve dans une relation que Dieu qualifierait d'adultère.

.....

D'autres font appel à la grâce de Dieu pour dire que le polygame ne serait pas obligé de se séparer des femmes qu'il n'avait pas le droit d'épouser. Étant sous la grâce et non sous la loi, nous devons faire preuve de souplesse et de tolérance devant les faiblesses humaines. Dieu, qui veut tellement que tous soient sauvés, ne dresserait pas un si grand obstacle au salut.

La grâce peut être déformée; la Parole de Dieu nous donne donc plusieurs avertissements contre ce danger.

*« Car il s'est glissé parmi vous certains hommes, dont la condamnation est écrite depuis longtemps, des impies qui changent la grâce de Dieu en dissolution et qui renient notre seul maître et Seigneur Jésus-Christ. » (Jude 4)*

*« Car la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée. Elle nous enseigne à renoncer à l'impiété et aux convoitises mondaines et à vivre dans le siècle présent selon la sagesse, la justice et la piété. » (Tite 2.11,12)*

*«Que dirons-nous donc? Demeurerions-nous dans le péché, afin que la grâce abonde? Loin de là! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché?» (Romains 6.1,2)*

La grâce rend possible le pardon de nos péchés, mais elle n'encourage jamais de continuer à les commettre. Quels que soient les péchés dans lesquels on s'est plongé avant d'entendre l'Évangile, la grâce et la bonté de Dieu nous poussent à la repentance (Romains 2.4).

## **L'ÉVANGÉLISATION**

Pour beaucoup de chrétiens, le vrai problème en ce qui concerne la polygamie, c'est l'évangélisation. Ils trouvent que l'exigence de renoncer à la polygamie est un obstacle insurmontable au salut de ceux qui ont déjà plus d'une femme. On veut annoncer une bonne nouvelle, mais on se voit plutôt comme celui qui vient pour briser un foyer. On veut que ses parents ou ses amis polygames se donnent au Seigneur, mais on est certain qu'ils rejeteront l'Évangile s'ils doivent se séparer de leurs femmes.

Certes, on ne trouve aucun plaisir à informer quelqu'un que son mariage n'est pas acceptable devant Dieu. On a raison de penser qu'il lui serait très difficile de changer de vie. Pourtant, cela ne doit pas nous empêcher d'enseigner, avec de la prière et de l'amour sincère, ce que la Parole de Dieu demande. Nous devons être convaincus que n'importe qui peut se repentir du péché et devenir enfant de Dieu (1 Timothée 1.15,16). Ce n'est pas à nous de décider qu'une personne n'obéirait pas à la volonté de Dieu, et donc refuser de lui annoncer la bonne nouvelle. De nombreuses personnes que l'on aurait cru trop enfoncées dans le péché pour changer sont aujourd'hui des chrétiens fidèles. Il y a d'anciens polygames qui se sont repentis et sont devenus par la suite des prédicateurs de l'Évangile. Ce n'est pas à nous non plus de diluer la Parole pour faciliter la « conversion » (2 Timothée 4.1-5).

Au premier siècle les persécutions contre l'Église étaient très sévères. Ne pas participer aux cultes païens pouvait exclure le chrétien entièrement de la vie économique et sociale. Jésus condamnait pourtant ceux qui encourageaient le compromis parmi les chrétiens (Apocalypse 2.19-23). Devenir chrétien quand l'Empire romain avait déclaré la guerre contre l'Église, c'était choi-

sir l'emprisonnement, l'enlèvement des biens et parfois la mort. Les premiers chrétiens continuaient pourtant de prêcher au nom de Jésus. Ils n'ont pas modifié le message et ils n'ont pas raisonné que leurs auditeurs trouveraient la vie chrétienne trop difficile.

Peut-être que vous vous demandez comment on pourrait procéder à la conversion d'un polygame. Ce qui suit est tiré d'un article par Doyle KEE et présente une manière de traiter une situation délicate.

. . . . .

En 1987 un douanier camerounais s'inscrit pour un cours biblique par correspondance offert par l'Église de Genève, en Suisse. Au cours de plusieurs années, il acheva presque toutes les leçons dont nous disposons en français.

Il demanda à rencontrer un dirigeant de l'Église. Pendant un voyage au Cameroun le mois dernier, j'ai demandé à deux frères camerounais de l'Église de Douala de m'accompagner à Kribi pour rencontrer cet homme. Il nous accueillit chaleureusement et expliqua sans délai son dilemme. Il voulait devenir chrétien, mais il a 13 enfants avec deux femmes. Très humblement il nous demanda ce qu'il devait faire.

Sachant qu'il y avait de nombreuses coutumes locales associées à la polygamie, je me tournai vers mes frères camerounais et leur demandai de répondre. Voici les conseils et l'enseignement qu'ils dispensèrent. (Je n'avais pas parlé auparavant de la polygamie et la conversion avec eux.)

1. Ils réaffirmèrent premièrement l'enseignement biblique du mariage entre un mari et une femme.

2. Ils montrèrent ensuite que la première femme était sa seule femme légitime, et que la deuxième femme qu'il avait prise ne pouvait pas être appelée par le terme «épouse».

3. À ce point, ils employèrent une approche à laquelle plusieurs d'entre nous n'auraient pas pensé : au lieu de suggérer le renvoi de la deuxième femme, avec tous les résultats négatifs qui s'en suivraient dans leur société traditionnelle, les frères recommandèrent un plan pour enseigner l'Évangile à toutes les deux femmes et aux plus âgés des enfants. Ils voulaient montrer qu'une action d'amour qui ne laisserait pas de sentiments d'animosité ne serait possible que dans un contexte chrétien. Les frères firent voir la nécessité

de l'influence chrétienne et des sentiments fraternels entre les deux femmes pour que les mauvaises attitudes ne se développent pas entre elles.

4. L'accent fut mis sur le besoin de l'homme d'assumer et de continuer d'assumer sa pleine responsabilité pour le bien-être physique et émotionnel des femmes et des enfants.

5. Un obstacle majeur à la dissolution d'une relation polygame dans le contexte africain est la réaction de la famille de la deuxième (ou troisième) femme. Les frères recommandèrent une approche évangélicatrice envers la famille de la deuxième femme, ou du moins une humble explication du point de vue chrétien du changement désiré. La famille accepterait peut-être de reprendre la deuxième femme, tout en respectant les coutumes sociales et traditionnelles. Ce serait l'action désirée en vue de la possibilité d'un mariage futur pour la deuxième femme. Au cas où cela ne se réalisait pas, l'homme devrait assumer la responsabilité d'un deuxième foyer où il pourrait remplir sa responsabilité de parent sans mettre en péril son influence en tant que mari chrétien et fidèle envers sa femme légitime.

6. Ce n'était qu'après cette longue discussion de l'évangélisation de la famille que les frères touchèrent le sujet du comportement de l'homme croyant et pénitent. C'était à lui de décider quand son activité sexuelle serait réglée selon la moralité du Christ. Cependant, ils insistèrent sur le fait que, lors de sa repentance, le changement pour devenir fidèle à cette seule femme légitime devait être définitif et total.

7. Les frères fixèrent finalement un plan concret d'étude biblique avec l'homme, les deux femmes et les plus âgés des enfants. Ils projetèrent présenter l'amour et la grâce de Dieu avant de passer aux changements que la repentance devait amener.

Ces frères m'enseignèrent que la conversion d'un polygame n'a pas besoin de conduire à des actions rudes et sans amour. La vérité et Dieu pourraient être servis par le fait d'y voir une occasion de porter l'Évangile à toute une famille étendue.

Il a souvent été dit que nous devons détester le péché et aimer le pécheur. Soyons fidèles envers la Bible, détestons le péché de l'adultère, et dénonçons la polygamie. Soyons aussi remplis d'amour pour le polygame, et annonçons-lui l'Évangile.



**Éditions C.E.B.**  
**4806 Trousdale Dr. - Nashville, TN 37220 - États-Unis**  
**[www.editionsceb.com](http://www.editionsceb.com)**  
**Imprimé aux États-Unis - © Tous droits réservés**

**Q-082**